

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha de Vaéra est la Paracha qui commente les plaies que l'Egypte endure avant de libérer le peuple hébreu. Hachem apparaît donc devant Moshé Rabbénou et lui demande d'aller auprès de Pharaon pour lui demander de laisser sortir son peuple, en souvenir de la promesse faite aux trois patriarches, Avraham, Yitshak et Yaakov. Hakadoch Baroukh Hou, souhaitant multiplier les miracles et les prodiges sur l'Egypte, endure le cœur de Pharaon qui refuse de libérer les esclaves. S'en suit alors une démonstration de la puissance du maître du monde qui multiplie, devant Pharaon et ses sujets, les signes, en commençant par la transformation du bâton de Moshé en serpent, qui précède les plaies qu'allait subir l'Egypte. Devant l'entêtement du roi égyptien, Hachem, par le biais de Moshé et Aaron, fait déferler les sept premières plaies sur la terre d'Egypte; dans l'ordre: le sang, les grenouilles, la vermine, les bêtes sauvages, la peste, les ulcères et la grêle. Au terme de chacune des plaies, Pharaon convoque Moshé pour qu'il prie afin que la plaie cesse en échange de quoi il laisserait le peuple sortir. Cependant, le répit laissé entre chaque plaie suffisait pour que Pharaon change d'avis et refuse la libération du peuple hébreu.

Dans le chapitre 8 de Chémot, la Torah dit :

טז / ויאמר יהוה אל-מֹשֶׁה, הֲשָׁכַם בְּבִקְרֹךְ וְהִתְצַב לִפְנֵי פַרְעֹה-- הֲנִיָּה, יוֹצֵא הַמִּצְרַיִם; וְאָמַרְתָּ אֵלָיו, כֹּה אָמַר יְהוָה, שְׁלַח עָמִי, וְיַעֲבֹדֵנִי

16/ Hachem dit à Moshé: "Demain, de bon matin, présente-toi devant Pharaon, car il se dirigera vers les eaux et dis-lui: Ainsi parle Hachem: Renvoie mon peuple pour qu'il me serve!

יז / כִּי אִם-אֵינְךָ, מִשְׁלַח אֶת-עָמִי--הֲנִי מְשַׁלְּחִים בְּךָ וּבַעֲבָדֶיךָ וּבַעֲמָלֶיךָ וּבַבְּתֵיךָ, אֶת-הָעָרֹב

17/ Que si tu ne renvoies pas mon peuple, moi je susciterai contre toi et tes serviteurs et ton peuple et tes maisons, les animaux malfaisants; les maisons des Égyptiens seront envahies par eux, comme aussi la contrée où ils demeurent.

יח / וְהִפְלִיתִי בַיּוֹם הַהוּא אֶת-אֶרֶץ גֹּשֶׁן, אֲשֶׁר עָמִי עֹמֵד עָלֶיהָ, לְבִלְתִּי הָיִית-שָׁם, עָרֹב--לְמַעַן תִּדַּע, כִּי אֲנִי יְהוָה בְּקִרְבֵּי הָאָרֶץ

18/ Je distinguerai, en cette occurrence, la province de Gochene où réside mon peuple, en ce qu'il n'y paraîtra point d'animaux malfaisants afin que tu saches que moi, Hachem, je suis au milieu de cette province.

יט / וְשִׁמַּתִּי פְדֻת, בֵּין עָמִי וּבֵין עָמֶךָ; לְמַחֲרָה יִהְיֶה, הָאֵת הַזֶּה

19/ Oui, je ferai une séparation salutaire entre mon peuple et le tien; c'est à demain qu'est réservé ce prodige. "

La quatrième plaie se prépare à s'abattre sur l'Égypte et l'insistance est mise sur la différence qu'elle opérera entre les hébreux et les égyptiens. Cette distinction est faite pour toutes les plaies qui ne ciblaient jamais les bné-Israël, seulement les choses sont encore plus marquées pour celle-ci. Le **Ramban** (sur nos versets) précise que la différence ne se faisait pas uniquement entre les localités juive et les habitations égyptiennes. Nous pourrions alors supposer que les animaux sauvages n'auraient pas foulé les demeures juives pour les préserver. La séparation est ici plus marquée que cela : même en croisant un hébreu en territoire égyptien, les bêtes sauvages ne s'en prenaient pas à lui.

Il existe un débat sur la provenance des animaux en question. Le midrach (Chémot Rabba, chapitre 11, paragraphe 2) rapportent trois avis : « *Certains disent qu'ils venaient d'en haut (du ciel), d'autres estiment qu'ils venaient d'en bas (de la terre). Rabbi 'Akiva dit : d'en haut et d'en bas.* ». Il y avait donc tous les types de bêtes féroces imaginables, ne laissant aucun répit aux égyptiens.

Penchons-nous sur l'analyse d'un mot de nos versets dont le sens a fait couler beaucoup d'ancre. Il s'agit du mot « פְּדוּת - *Pédout* » ici traduit par « *séparation* ». Les maîtres notent qu'une lettre est manquante dans l'écriture du verset, il s'agit du « ם - *vav* » donnant l'orthographe correcte « פְּדוּתָם - *Pédout* ». L'absence de cette lettre est révélatrice d'une information importante dans le mécanisme de la plaie. Mais commençons par comprendre ce que les maîtres décèlent dans le mot lui-même, dans son sens.

Le midrach (sus-mentionné) apporte une autre lecture à ce mot que celle du sens simple et compare sa racine à celle du mot « פְּדוּתָם - *Pidione* – le rachat ». Il explique alors : « *Cela nous apprend que les hébreux devaient être frappés par cette plaie mais qu'Hakadoch Baroukh Hou les a rachetés par les égyptiens. Même dans les temps futurs, Hakadoch Baroukh Hou prendra les idolâtres et les premiers astres (leurs idoles) pour les envoyer dans le Guéhinam à la place des bné-Israël, comme il est dit (Yéchayahou, chapitre 43, verset 3) : " C'est que je suis Hachem, ton Dieu, le Saint d'Israël, ton défenseur. Je donne l'Égypte*

pour ta rançon, Couch et Seba en échange de toi. " »

Le **Imré Yocher** (sur ce midrach) justifie le besoin de sauver les hébreux de cette plaie peut-être plus encore que des autres. La Torah précise que l'homme a été créé à l'image de Dieu. Il exprime une sainteté liée à sa source divine et par laquelle il imprime sa domination sur le reste des créatures. Naturellement la sainteté émanant de l'humain inspire la crainte au règne animal. Il ne s'agit pas d'une crainte liée à la force physique, les animaux étant souvent plus puissants que les hommes. La peur ressentie s'inscrit plus dans le cadre du respect, de la révérence face à un être aux traits célestes. Cette représentation divine, véritable image de Dieu trônant au dessus de l'homme , s'exprime en fonction de la sainteté de l'individu. Un homme se préservant de la faute est en mesure de maintenir cette expression céleste et jamais il n'est en péril face au monde animal. Par contre, lorsque la faute s'installe, elle induit la perte de cette dimension. N'exprimant plus rien de divin, l'individu devient un amas de chair et d'os semblable à toutes les créatures de ce monde. Les animaux ne distinguent plus son essence et n'ont plus de raison de le craindre leur offrant la possibilité d'attaquer.

Cela est parfaitement résumé par la Guémara (traité Bérakhot, page 33a) rapportant l'histoire suivante : « *Il y a eu un événement dans un certain endroit où il y avait un (animal que la guémara appelle) arvad qui nuisait aux gens. Ils vinrent en informer Rabbi 'Hanina Ben Dossa. Il leur dit : "Montrez moi son trou" et ils le lui montrèrent. Il mit alors son talon sur l'embouchure du trou. Il sortit et le mordit et ce arvad mourut. Il le mit sur son épaule et l'amena au beth hamidrach. Il leur dit : "Voyez, mes enfants, ce n'est pas le arvad qui tue mais plutôt la faute qui tue !" À ce moment, ils dirent : "Malheur à l'homme que rencontre le arvad, et malheur au arvad que rencontre Rabbi 'Hanina Ben Dossa !" ».*

Revenons maintenant au cas des hébreux en Égypte. Cette génération, issue des 210 années d'exil, ne peut clairement pas se revendiquer de la dimension divine. Ils ont

chuté dans les plus basses sphères de l'impureté et ont perdu l'image d'Hachem. Comme leurs tortionnaires, ils ne sont pas bien différents de n'importe quel animal. En acheminant les animaux féroces sur le pays, Dieu fait planer sur les hébreux un risque identique à celui encouru par les égyptiens. D'où le besoin d'intervenir pour préserver ses enfants, pour les sauver de façon plus spectaculaires encore que pour les autres plaies.

Comment ?

La traduction midrachique du mot « פְּדוּת - *Pédout* » consiste à le mettre relation avec le mot « פְּדִיּוֹן - *Pidione - le rachat* ». Cela nous amène naturellement à penser à une mitsvah précise, celle du « פְּדִיּוֹן הַבֵּן - *le rachat du premier* ». Le père de l'enfant étant le premier accouché de sa mère à le devoir de le « racheter » car il appartient à Hachem comme l'indique la Torah (Bamidbar, chapitre 3, verset 13) :

כִּי לִי, כָּל-בְּכוֹר--בְּיּוֹם הַפְּתִי כָּל-בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם
הִקְדַּשְׁתִּי לִי כָּל-בְּכוֹר בְּיִשְׂרָאֵל, מֵאָדָם עַד-בְּהֵמָה: לִי יְהִי, אֲנִי
יְהוָה?

Car tout premier-né m'appartient: le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés du pays d'Égypte, j'ai consacré à moi tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'au bétail, ils m'appartiennent, à moi Hachem.

Le statut du peuple juif est très particulier et s'inscrit dans le registre de la primauté comme Hachem le formule (Chémot, chapitre 4, verset 2) :

וְאָמַרְתָּ, אֶל-פַּרְעֹה: כֹּה אָמַר יְהוָה, בְּנִי בְּכוֹרִי יִשְׂרָאֵל
Alors tu diras à Pharaon: 'Ainsi parle Hachem:
Israël est le **premier-né** de mes fils.

Les bné-Israël sont les premiers-nés du Maître du monde et comme tout aînés, ils sont sensés être sa possession exclusive. S'agissant d'un enfant, cette propriété divine « s'annule » par un rachat effectué par le père de l'enfant. Cinq pièces sont alors données au cohen pour permettre à l'enfant de sortir de ce statut. Ce raisonnement n'a pas lieu d'être dans le cas des hébreux : ils sont la propriétés du Maître du monde et ne devraient pas être rachetés. Et pourtant, c'est bien ce qu'insinue nos maîtres en parlant d'un « rachat » des hébreux.

S'il s'agissait d'un « remplacement » des hébreux destinés à mourir par la plaie des bêtes féroces, par les égyptiens morts à leur place, le mot le plus adéquat aurait été « תְּמוּרָה - *Témourah* » qui est utilisé lorsque nous parlons d'échanger un sacrifice par un autre. Dans notre cas, les sages ont choisi de parler de « rachat » et cela nous indique comment orienter notre réflexion. D'ailleurs certains appuient cette insinuation par la suite du verset : « לְמָחָר יְהִיָּה, הָאֵת הַזֶּה » *c'est à demain qu'est réservé ce prodige*. Les lettres composant ce mot sont celles du mot « לְרַחֵם - *pour la matrice* » donnant une autre lecture : « C'est pour la matrice qu'il y aura ce signe ». Le premier-né étant celui qui ouvre la matrice, la corrélation s'en veut accentuée.

Pourquoi parler d'un rachat du premier-né pour Hachem ? À qui le rachète-Il ?

Comme nous le disions, cela ne fait pas sens d'affirmer un rachat en parlant de l'aîné de Dieu. Du moins cela n'aurait pas du car une faute précise va faire « perdre » la propriété d'Israël au Maître du monde. Il s'agit précisément d'une vente, celle de Yossef par les frères ayant provoqué la descente en Égypte et le début de l'exil. Le midrach rapporte une chose surprenante à ce sujet (Bamidbar Rabba, chapitre 4, paragraphe 10) : « (La torah affirme concernant le rachat des premiers-nés de la tribu de Lévi, Bamidbar, chapitre 3, verset 47:) " tu prendras cinq sicles par chaque tête " Hakadoch Baroukh Hou a dit : Vous avez vendu l'aîné de Ra'hel, Yossef, pour vingt pièces d'argent équivalentes à cinq sicles, c'est pourquoi chacun d'entre vous doit racheter son fils aîné avec cinq sicles. »

Le rachat du premier-né est donc une réparation de la faute de la vente de Yossef elle-même responsable du début de l'exil. En vendant Yossef en esclave les frères ont assujettis tout le peuple à l'esclavage. En d'autres termes, ils ont fait acquérir à leur descendance un « autre maître » les séparant de leur seul vrai propriétaire, à savoir Hachem. La vente de Yossef est donc un « rachat du premier-né » faisant sortir l'enfant de la propriété divine sauf qu'ici, cela n'est pas consenti par Dieu, contrairement au père rachetant son fils sur autorisation divine.

Etants tombés entre les mains d'un autre, Hachem vient « racheter » ses enfants.

Il est intéressant de comprendre pourquoi ce rachat se produit lors de la plaie de animaux sauvages. Une réponse se trouve peut-être dans l'échange entre Hachem et Caïn suite au meurtre d'Hévell (Béréchit, Chapitre 4) :

יא/ וְעַתָּה, אָרוּר אַתָּה, מִן־הָאָדָמָה אֲשֶׁר פָּצְתָה אֶת־פִּיהָ, לְקַחַת אֶת־דַּמִּי אֶחָיִךְ מִיָּדֶךָ

11/ *Eh bien! tu es maudit à cause de cette terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère!*

יב/ כִּי תַעֲבֹד אֶת־הָאָדָמָה, לֹא־תִסַּף תַּת־כֹּהֶה לָךְ; נָע וָנָד, תִּהְיֶה בָאָרֶץ

12/ *Lorsque tu cultiveras la terre, elle cessera de te faire part de sa fécondité; tu seras errant et fugitif par le monde."*

יג/ וַיֹּאמֶר קַיִן, אֶל־יְהוָה: גְּדוֹל עֲוֹנִי, מִנְּשֹׂא

13/ *Caïn dit à Hachem: "Mon crime est trop grand pour qu'on me supporte.*

יד/ הֲנִי גֵרֶשֶׁת אֹתִי הַיּוֹם, מֵעַל פְּנֵי הָאָדָמָה, וּמִפְּנֵיךָ, אֶסְתַּר; וְהִיִּיתִי נָע וָנָד, בָּאָרֶץ, וְהָיָה כָל־מֹצְאִי, יִהְרַגְנִי

14/ *Vois, tu me proscriis aujourd'hui de dessus la face de la terre; mais puis-je me dérober à ta face? Je vais errer et fuir par le monde, mais le premier qui me trouvera me tuera."*

טו/ וַיֹּאמֶר לוֹ יְהוָה, לָכֵן כָּל־הַרְג קַיִן, שְׁבַע־עֲשָׂרִים, יִקָּם; וַיִּשֶׂם יְהוָה לְקַיִן אוֹת, לְבִלְתִּי הַכּוֹת־אֹתוֹ כָּל־מֹצְאֹו

15/ *Hachem lui dit: "Aussi, quiconque tuera Caïn sera puni au septuple." Et Hachem le marqua d'un signe, pour que personne, le rencontrant, ne le frappât.*

Rachi (sur le verset 15) écrit : « *Il grava sur son front une lettre de Son nom (Targoum yonathan). D'autres éditions de Rachi ajoutent l'interprétation suivante: 'Quiconque me trouvera me tuera!'* (verset 14) : *Il s'agit des animaux domestiques et des bêtes sauvages. Quant à d'autres êtres humains dont il aurait eu à avoir peur, il n'en existait pas encore, si ce n'est son père et sa mère, mais il ne craignait pas qu'ils le tuent. Il a dit : "Jusqu'à présent toutes les bêtes avaient peur de moi, ainsi qu'il est écrit : "que votre crainte et votre terreur soient sur tous les animaux de la terre" (infra 9, 2). Désormais, à*

cause de cette faute que j'ai commise, les bêtes ne me craindront plus et elles me tueront ". Aussitôt " Hachem marqua Caïn d'un signe ", rétablissant son ascendant sur les animaux. »

Comme nous le disions, la crainte naturelle ressentie par les animaux face à l'humain dépend de sa capacité à exprimer son essence divine. En présence de fautes, l'image divine s'estompe au point de ne plus être perceptible pour les animaux. Le maître devient alors la proie et les animaux menacent dorénavant la vie de Caïn. D'où le besoin de se voir marquer par une lettre divine capable de réinstaurer la crainte aux bêtes sauvages. Le **'Hida** ('Homat Onekh, sur ce passage) rapporte au nom du **Arizal** que la lettre placée sur Caïn n'est autre que le « ו - vav ».

Concernant le cas des hébreux, nous avons noté l'absence de cette lettre dans le mot en rapport avec leur rachat : « פְּדוּת - *Pédout* ». Cela nous apporte une lecture intéressante du verset en question que nous pouvons traduire sous un angle différent en tenant compte de toutes les informations évoquées :

יט/ וְשִׁמְתִי פְּדוּת, בֵּין עַמִּי וּבֵין עַמּוֹךְ; לְמַחֵר יִהְיֶה, הָאֵת הַזֶּה

19/ *Oui, je ferai une **séparation** salutaire entre mon peuple et le tien; c'est à **demain** qu'est réservé ce **prodige**.*

Comme nous l'avons noté, les mots « פְּדוּת - *Pédout* » et « לְמַחֵר - *demain* » renvoient au rachat du premier-né d'Hachem d'entre les mains des égyptiens. Le verset stipule à la suite « *c'est à demain qu'est réservé ce prodige* ». Le mot « הָאֵת - *le prodige* » peut justement se traduire différemment signifiant cette fois « la lettre ». La Torah induit alors un autre message : Hachem compte racheter son peuple des mains des égyptiens en plaçant une lettre les distinguant les uns des autres, il s'agit du « ו - vav » capable de restaurer l'image divine sur l'homme et donc de repousser les animaux. Le Maître du monde se réapproprie son peuple en le faisant de nouveau ressembler à sa création d'origine, une créature céleste. C'est ainsi qu'il marque la différence entre les hébreux et les égyptiens et permet aux animaux de distinguer leur cible et ce dans n'importe

quelle ville.

C'est en ce sens que le midrach parle de racheter les hébreux des égyptiens. Les bné-Israël étaient eux-mêmes en danger face à cette plaie mais en poussant les animaux à tuer les « propriétaires » des hébreux, Hachem les affranchi. En effaçant ceux qui ont dépossédé les bné-Israël de l'image divine au dessus de leur tête, le Maître du monde s'assure du retour à l'état initial et sauve Son peuple.

Beaucoup de maîtres sont interpellés par la formulation des derniers mots du versets : « *c'est à demain qu'est réservé ce prodige.* ». Il paraît logique de supposer que cette distinction ne s'opérera qu'au moment où la plaie entrera en vigueur, à savoir le lendemain. Pourquoi la Torah spécifie-t-elle cette information évidente ? Les sages y voient une insinuation pour la fin des temps car la sortie d'Égypte n'a pas constituée une délivrance définitive, d'autres exils ont ensuite eu lieu.

Le **Ben Ich 'Haï** (Drachot, parachat Vaéra, 14) rapporte que deux animaux sont annonceurs de la venue du machia'h : il s'agit de la vache et du Ra'ham (un oiseau). Concernant la première, le midrach dit (Ékha Rabba, chapitre 1, paragraphe 51) : « *Il y a une histoire où un juif était entrain de labourer et sa vache s'est mise à meugler. Un arabe est passé et a entendu sa voix. Elle disait : Fils de Yéhoudim ! Libère ton taureau et libre toi de ton labour, car le Beth Hamidkach a été détruit. Elle a meuglé une deuxième fois et lui a dit : attache ta vache et reprend ton labour, car le roi Machia'h est né. Il lui a dit quel est son nom ? Il a répondu : Ména'hém.* »

Concernant le Ra'ham, la guémara rapporte (traité 'Houline, page 63a) : « *Rabbi Yo'hanan dit : pourquoi s'appelle-t-il " רחם - Ra'ham " ? Car lorsqu'il vient, il est accompagné de la " רחמים - miséricorde " (à savoir la pluie. Le mot " רחמים - ra'hamim " dispose de la même racine que le nom de l'animal en question). Rav Bibi bar Abbayé dit : cela n'est vrai que s'il repose sur quelque chose et*

qu'il fait du bruit avec sa voix. Nous apprenons en passant que s'il se tient sur la terre (sans intermédiaire) et qu'il siffle, c'est le signe de la venue du Machia'h comme il est dit (Zékharia, chapitre 10, verset 8) : Je leur ferai entendre le signal et les rassemblerai, parce que je les aurai rachetés. »

En rapport avec cette dernière citation, le **Ben Ich 'Haï** interprète notre verset. Le mot « פְּדוּת - Pédout » faisant toujours référence au rachat des bné-Israël, le maître reformule à nouveau le mot « לְמָחָר - demain » pour lire « לְרַחֵם - au Ra'ham » pour témoigner que c'est à cet oiseau qu'a été donné le signe de la venue du Machia'h.

Cela nous apporte une lecture pénétrante du premier midrach que nous avons cité sur la provenance des animaux de la plaie des bêtes sauvages : ils viennent du ciel et de la terre. Cette plaie amorce la rachat ultime des hébreux. Elle présage le moment du retour à l'état originel, lorsque déjà, le peuple retourne entre les mains d'Hachem et se distingue des autres humains par le biais des animaux. Cette démarche annonce naturellement l'étape finale, celle où ce changement sera définitif, lorsque les bné-Israël seront affranchis de la faute. À ce stade, le Machia'h se dévoilera par les animaux terrestres, comme la vache qui annonce sa naissance, et les animaux célestes comme Ra'ham alertant de sa venue.

Comme pour toutes les plaies, la mise en scène des bêtes sauvages met en place un processus complexe et profond qu'une première lecture occulte. Bien plus que des animaux, Hachem place les messages destinés à organiser les conditions d'une délivrance ultime. Les prodiges de la sortie d'Égypte s'inscrivent alors dans une ébauche de la délivrance finale. À nous de savoir en tirer les leçons pour matérialiser cet avenir tant attendu.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit